

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ASSEMBLÉE PROVINCIALE DU
2^{ème} LÉGISLATURE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE
DIVISION DES SÉANCES, C.R.A. et A.P.
Session extraordinaire de 201....
A.M. N° 001 /201....

**AIDE-MÉMOIRE DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE LA
SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA 2^{ème} LÉGISLA-
TURE DE LA 3^{ème} RÉPUBLIQUE**

Présidence de :

- **Monsieur** ,
Directeur Administratif de l'Assemblée provinciale ; et
- **Honorable**,

Président du Bureau Provisoire de l'Assemblée Provinciale

Août 2014

NB : Avant l'ouverture de la séance, le responsable du Protocole de l'Assemblée provinciale invite l'assistance à chanter l'Hymne national, « le Debout Congolais », exécuté par la fanfare de la Police Nationale Congolaise soit ou l'assistance pour marquer l'ouverture de la session extraordinaire.

(A l'issue de l'exécution en chœur de l'Hymne national)

(APRÈS TROIS COUPS DE MARTEAU)

(M. Le Directeur Administratif)

Conformément à l'article 114, alinéa 2 de la Constitution, je déclare ouverte la première séance plénière de la Session extraordinaire inaugurale de l'Assemblée Provinciale de la 2^{ème} Législature de la 3^{ème} République.

Le Directeur administratif donne ensuite lecture de cette disposition constitutionnelle (après cette lecture)

Sans plus tarder, je passe la parole à Monsieur le Chef de Division des Séances de notre Administration pour procéder à l'appel nominal pour vérifier le quorum de présence.

Monsieur le Chef de Division s'exécute.

(Après l'appel nominal)

(Monsieur le D.A.)

Auguste Assemblée,

Sur.....Députés devant composer l'Assemblée Provinciale du

.....Députés sont présents

.....Députés sont soit empêchés soit ne sont pas encore arrivés.

Le quorum requis étant réuni, l'Assemblée Provinciale peut valablement siéger.

Ceci étant, le projet d'ordre du jour que nous vous proposons porte sur les points ci-après :

- 3 -

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Mot de bienvenue de Monsieur le Directeur Administratif ;
3. Désignation et installation des membres du Bureau Provisoire.

Y a-t-il des objections à ce projet d'ordre du jour ?

(Si l'Assemblée répond par NON)

Si **OUI**, veuillez le manifester

- Qui sont pour ?
- Qui sont contre ?
- Qui s'abstiennent ?

(Si la majorité est favorable)

L'ordre du jour est adopté.

Nous passons ainsi au 2^{ème} point de notre ordre du jour qui appelle le mot de bienvenue de Monsieur le Directeur Administratif.

N.B : Monsieur le Directeur Administratif prononce son allocution de circonstance.

(Après le mot de circonstance)

(M. le Directeur Administratif)

Honorables membres de l'Assemblée Provinciale,
Après ce mot de circonstance, nous venons d'épuiser le 2^{ème} point de notre ordre du jour.

Nous en arrivons maintenant au 3^{ème} et dernier point relatif à la désignation et à l'installation des membres du Bureau provisoire.

Pour ce faire et conformément aux dispositions des articles 114 de la Constitution et 224 de la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006, telle que modifiée et complétée à ce jour, portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines,

municipales et locales, le Bureau provisoire est dirigé par le doyen d'âge assisté par les deux membres les moins âgés.

En application de ces dispositions constitutionnelles et légales et après dépouillement des curricula vitarum ainsi que des autres pièces versées dans les dossiers de tous les Députés élus, dossiers transmis au Directeur Administratif par la Commission Electorale Nationale Indépendante(CENI), il se dégage que Monsieur

est le doyen d'âge parce que né le.....soitans tandis que Messieurs.....

et.....sont les moins âgés, car nés respectivement le....., soitans et le, soitans.

En conséquence,

Monsieurest désigné Président du Bureau provisoire, tandis que Messieurs etl'assisteront en qualité de Secrétaires.

Au nom de l'Assemblée plénière et au mien propre, je tiens à leur présenter mes très sincères félicitations et à leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leur mission.

Dans l'entre-temps, ma mission étant arrivée à son terme avec l'installation du Bureau provisoire, je me fais le devoir de remercier vivement tous les Honorables membres de l'Assemblée provinciale pour la marque de confiance et de la franche collaboration dont j'ai pu bénéficier pendant l'exercice de ma

brève mission de présider la séance d'ouverture de la 2^{ème} législature de la 3^{ème} République.

Sans plus tarder, je demande au responsable du service du protocole de l'Assemblée provinciale de conduire au podium les Honorables membres du Bureau provisoire pour leur présentation suivie de leur installation en vue de la poursuite des travaux de l'Assemblée plénière.

N.B. : 1. Avant d'inviter l'Honorable Président du Bureau provisoire à s'asseoir, Monsieur le Directeur Administratif lui remettra le marteau de commandement, symbole du pouvoir qu'il aura à exercer sur l'Assemblée provinciale.

2. Après l'installation des membres du Bureau provisoire, Monsieur le Directeur Administratif se retire du podium tandis que le Chef de Division des Séances reste à côté du Président en vue de l'assister dans le déroulement de la suite des travaux.

PRÉSIDENCE DE M.....

PRÉSIDENT DU BUREAU PROVISOIRE.

NB : Monsieur le Président prononcera son mot de circonstance dans lequel il prendra soin de :

- remercier les membres de l'Assemblée pour la marque de confiance qu'ils viennent de lui témoigner ainsi qu'à ses deux autres Collègues, en acceptant de les élever à la haute direction de l'Assemblée provinciale, bien que de manière provisoire ;
- assurer les membres de l'Assemblée de mettre tout en œuvre, avec leur collaboration, pour ne pas faillir dans la réalisation de la responsabilité qui leur incombe ;

- remercier Monsieur le Directeur Administratif – et à travers lui tous les Cadres et agents de ses Services- pour son mot de bienvenue et les souhaits d'un mandat fructueux formulés aussi bien à l'endroit du Bureau provisoire que de tous les Députés tout au long de leur mandat parlementaire de cette 2^{ème} législature.

- remercier enfin le Directeur Administratif de la diligence avec laquelle il s'est acquitté de sa mission d'introduire les Députés dans leur nouvelle vie parlementaire qui constitue, somme toute, une grande école pour l'ensemble de Elus du peuple ;
- clore son adresse en soulignant que la tâche qui incombe au Bureau provisoire comporte trois missions essentielles, à savoir :

PRIMO : la validation des pouvoirs

SECUNDO : l'élaboration et l'adoption du Règlement intérieur de l'Assemblée provinciale

TERTIO : l'élection et l'installation du Bureau définitif, conformément aux articles 111 et 112 de la Constitution.

Ceci étant et en attendant la convocation de la prochaine séance plénière, Monsieur le Président suspend la séance.

(Coup de marteau)

NB : Immédiatement après la suspension de la séance par Monsieur le Président, le responsable du Protocole interviendra pour communiquer, à l'intention de l'assistance, l'ordre de préséance à suivre pour la sortie de la salle, en indiquant les lieux prévus éventuellement pour le cocktail.